

NORME INTERNATIONALE

ISO 31-0

Troisième édition
1992-08-01

AMENDEMENT 2
2005-10-01

Grandeurs et unités —

Partie 0: Principes généraux

AMENDEMENT 2

iTeh **STANDARD PREVIEW**

*Quantities and units —
Part 0: General principles*
(standards.iteh.ai)

AMENDMENT 2

ISO 31-0:1992/Amd 2:2005

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4dcbfb17-9040-4588-bfbb-7d7eed1e916a/iso-31-0-1992-amd-2-2005>



Numéro de référence
ISO 31-0:1992/Amd.2:2005(F)

© ISO 2005

PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 31-0:1992/Amd 2:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4dcbfb17-9040-4588-bfbb-7d7eed1e916a/iso-31-0-1992-amd-2-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4dcbfb17-9040-4588-bfbb-7d7eed1e916a/iso-31-0-1992-amd-2-2005>

© ISO 2005

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 2 à l'ISO 31-0:1992 a été élaboré par le comité technique ISO/TC 12, *Grandeurs, unités, symboles, facteurs de conversion*. (standards.iteh.ai)

ISO 31-0:1992/Amd 2:2005
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4dcbfb17-9040-4588-bfbb-7d7eed1e916a/iso-31-0-1992-amd-2-2005>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 31-0:1992/Amd 2:2005](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4dcbfb17-9040-4588-bfbb-7d7eed1e916a/iso-31-0-1992-amd-2-2005)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4dcbfb17-9040-4588-bfbb-7d7eed1e916a/iso-31-0-1992-amd-2-2005>

Grandeurs et unités —

Partie 0: Principes généraux

AMENDEMENT 2

Page 12

Remplacer le Paragraphe 3.3.2 par le texte suivant:

3.3.2 Signe décimal

Le signe décimal est la virgule sur la ligne ou le point sur la ligne.

NOTE 17 Cet énoncé est basé sur la Résolution 10 de la 22^{ème} Conférence générale des poids et mesures (CGPM 2003), qui a été adoptée à l'unanimité, et dans laquelle la CGPM a déclaré que «le symbole du séparateur décimal pourra être le point sur la ligne ou la virgule sur la ligne».

Conformément aux Directives ISO/CEI, Partie 2: Règles de structure et de rédaction des Normes internationales, le signe décimal est une virgule dans les Normes internationales.

Si la valeur absolue d'un nombre est inférieure à un, le signe décimal doit être précédé d'un zéro.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 31-0:1992/Amd 2:2005

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/4dcbfb17-9040-4588-bfbb-7d7eed1e916a/iso-31-0-1992-amd-2-2005>

ICS 01.060

Prix basé sur 1 page